

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (23) :**

BEAL Michel, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, SORCE Rose-Marie, EMONET Elisabeth, PASTOR Gérard, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, DEHOORNE Michaël, CHAUMARD Laurent, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :**

André SAINT-MARCEL a donné pouvoir à Laurent CHAUMARD  
Hervé BANCOD a donné pouvoir à Jean-Luc VAUTHIER  
CABY François a donné pouvoir à Frédéric GONDA  
COURTOIS Catherine a donné pouvoir à Chantal CHARVIN  
SCOTTON Aude a donné pouvoir à Sylvia BUREL

**ABSENT EXCUSE (1) :** LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/09/2023

Date d'affichage : 10/09/2023

Véronique CANET a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue exécutoire**

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21/09/2023  
Et publication le : 22/09/2023  
Le Maire,



### ENTENTE INTERCOMMUNALE : TARIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis favorable de la Conférence de l'Entente Intercommunale du 5 septembre 2023 ;

**Il est proposé** au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour l'année scolaire 2023-2024 :

#### EQUIPEMENTS SPORTIFS

Equipements sportifs	Ecoles + Collège + Associations *	Locataire ponctuel domicilié sur le territoire de l'Entente Intercommunale	Locataire ponctuel domicilié en dehors du territoire de l'Entente Intercommunale
Aire multisports Duingt	Gratuit	30€/jour	90€/jour
Aire multisports Leschaux	Gratuit	30€/jour	90€/jour
Gymnase Saint-Jorioz	Gratuit	50€/demi-journée 70€/jour	200€/demi-journée 250€/jour
Piste d'athlétisme + Terrains de football + Vestiaires Saint-Jorioz	Gratuit	40€/jour	125€/jour

\* Utilisation soumise à la conclusion et au respect d'une convention d'occupation

#### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 18 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,  
Véronique CANET

Le Maire,  
Michel BEAL

La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

